

“Des femmes contre les injustices – l’honneur de la transgression”

Le 12 juin 2006, Christian Charrière-Bournazel a organisé une soirée débat avec projection du film “Le Procès de Bobigny”, autour de mesdames Anouk Grinberg (actrice, rôle de Gisèle Halimi dans le film), Gisèle Halimi (avocate “irrespectueuse”, co-fondatrice de “Choisir la Cause des femmes”), Dominique de la Garanderie (ancienne bâtonnier de Paris), Frédérique Dupuis-Toubol (managing partner de Bird & Bird), Caroline Mécary (MCO), Laure Heinich Luijjer (1^{ère} secrétaire de la Conférence 2005-2006) et Carole Xueref (directrice juridique de Essilor).



Photo D.R.

En introduction de cette soirée, Christian Charrière-Bournazel a présenté le film l’objet de la réunion du 12 juin 2006 :

“Je voulais parler avec vous de ce que représente l’enracinement de l’avocat dans une éthique qu’il ne transgresse jamais dans son intérêt personnel. En même temps qu’il est vigilant sur les droits et les libertés, car il est garant du droit et gardien des libertés, il peut avoir à s’ériger contre la loi injuste, à payer au besoin les risques qu’il prend – puisqu’il se met en marge –, à payer lui-même le prix de cette liberté qu’il conquiert pour tous. C’est ce qu’a fait Mme Gisèle Halimi. C’est la raison pour laquelle je l’admire personnellement.

Je le dis en écho à certains mails : ce n’est pas un combat pour ou contre l’avortement. Nous avons sur ce point chacun nos convictions, nos pensées, nos choix, ce que nous estimons être notre morale. Mais, en l’espèce, il s’est agi d’une révolte contre une loi injuste qui avait pour effet de faire, que ce qui était naturel pour les riches soit puni sévèrement pour les pauvres, avec tout ce qu’il y avait en outre de sujétion de la femme à la loi des hommes.

C’est simplement sous cet aspect-là que j’ai tenu à ce que nous regardions ensemble ce film pour ensuite en débattre et entendre les commentaires de celles qui ont été les ouvrières de ces combats et leur témoignage pour chacune des vies qui sont les leur. Puis, je me permettrai de conclure le débat que nous aurons eu.”

A la suite de la projection du film nous publions ci-après certains témoignages.

“Qu’est-ce qu’un procès politique ? 1) vous ne demandez pas pardon. 2) vous mettez en accusation la loi qui vous accuse. 3) vous ne parlez pas à vos juges. 4) par-dessus la tête des juges, vous prenez à témoin tout le monde et toute l’opinion publique”. Gisèle Halimi

“C’est un immense privilège d’avoir à porter les habits du courage, cela donne des ailes. C’est facile pour un faucon de voler, et elle était un faucon”. Anouk Grinberg

“Vous les jeunes, vous avez un avenir formidable devant vous et vous allez fonder des cabinets sensationnels, surtout si les bâtonniers savent prendre la mesure de cette relative discrimination entre hommes et femmes”. Dominique de la Garanderie

“Aujourd’hui, mes différents engagements prennent racine dans l’idée que l’égalité ne doit pas rester un principe théorique, mais doit être un principe concret et réel”. Caroline Mécary

“Comment fait-on pour lutter contre les discriminations dans le monde économique ? Christian, membre du Conseil de la concurrence, le sait bien. Il faut analyser le marché. (...) Je pense qu’il faut créer une sorte d’obser-

vatoire de la situation de la femme dans le barreau exactement comme on le fait pour les marchés qui s’ouvrent dans le monde économique”. Frédérique Dupuis-Toubol

“Nous sommes quatre qui venons de nous installer. Nous avons décidé de ne pas nous laisser nous convaincre, de ne pas nous laisser dire que c’était trop compliqué parce que nous étions des femmes, parce que nous étions mariées, parce que nous avons des enfants”. Laure Heinich-Luijjer

“Il faut des actions pour l’égalité des chances, pour des horaires flexibles et personnalisés, pour des congés parentaux, pour des crèches. Je crois bien qu’au niveau des entreprises, comme des barreaux, nous avons des progrès à faire”. Carole Xueref

Pour conclure Christian Charrière-Bournazel s’est exprimé en ces termes :

“Je vous remercie toutes et tous. Je ne voudrais pas qu’il y ait de méprise. Quand je disais que le combat pour l’égalité entre hommes et femmes, dans ce palais, n’est pas simplement une histoire de femmes, mais une histoire concernant la conscience des avocats et des avocates tous ensemble, j’ai comparé ce combat aux mêmes que ceux que je livre depuis 25 ans contre le racisme et l’antisémitisme à travers la LICRA et la Fédération des droits de l’homme. Le combat contre l’antisémitisme, par exemple, n’est pas réservé aux Juifs, bien qu’ils en soient les premières victimes. Il ne faut pas avoir de réponse communautariste à un problème de discrimination : il faut que la réponse soit universelle.

C’est parce que je suis candidat à cette fonction de Bâtonnier que j’ai tenu à faire cette réunion et à vous dire que nous avons des comportements, dans ce barreau, que le bâtonnier et l’Ordre ne doivent pas tolérer. La discrimination par les honoraires est insupportable et constitue une faute contre la délicatesse. Le fait de ne pas accepter une collaboratrice sous prétexte qu’elle est enceinte ou risque de l’être, de la faire partir à cause de cela, est une faute grave contre la confraternité.

Il y a des comportements intolérables dont l’Ordre devrait se préoccuper pour leur donner des sanctions appropriées.

VIE DU DROIT



Photo D.R.

J'ai trouvé très intéressante l'idée de Frédérique Dupuis-Toubol, de créer un observatoire des problèmes concernant les inégalités entre les hommes et les femmes au sein de la profession. Très intéressante car on voit bien qu'il est très difficile pour un collaborateur ou une collaboratrice de se mettre en situation de se plaindre auprès du bâtonnier alors que sa carrière commence ; et qu'il ou elle se dit que s'il se plaint il sera barré partout.

Par conséquent cet observatoire, qui pourrait recueillir un certain nombre d'informations et d'instruments de mesure, permettrait de faire cesser des injustices criantes. Il y a des gens qui sont plus ou moins coupables, il y a ceux qui ont de mauvaises habitudes car ils n'ont pas bien raisonné ; et je pense que cela peut se résoudre dans le bureau du bâtonnier ou d'un membre du conseil de l'Ordre avec une prise de conscience un peu forte, voire une menace.

D'autres doivent passer devant le Conseil de l'Ordre car ils ont commis des fautes qui ne sont pas acceptables et des comportements qui ne sont pas admissibles. De même que le refus d'aménagement d'horaires est inacceptable ; une

femme ou un homme peut avoir des contraintes et doit pouvoir adapter ses horaires. Cela, d'autant plus que le règlement intérieur distingue la collaboration libérale de l'autre par le fait qu'un avocat collaborateur libéral consacre une part de son activité à la clientèle d'un confrère dans une totale indépendance. Les contrats de collaboration seront donc un jour ou l'autre à repenser de manière différente.

Nous sommes conscients que les discriminations existent chez nous ; elles n'existent d'ailleurs pas seulement à l'égard des femmes. J'ai assisté, il y a quelques jours, à une prestation de serment. Les grandes fournées de prestation de serment sont en janvier, en février et en mars, ce sont les mois pendant lesquels les jeunes diplômés du CAPA qui cherchent une collaboration l'ont trouvée. Puis viennent les dernières prestations au mois de juin avec quarante personnes. On y voit une proportion plus importante de garçons ou de filles issus de l'immigration maghrébine, indienne, ou de couleur noire. Il ne faut se le cacher, il y a dans ce palais, dans cette maison commune des vingt mille avocats parisiens, des réflexes qui ne sont pas acceptables. Là dessus, il y a un vrai travail à faire car la confraternité suppose d'abord un minimum de fraternité.

Il y a enfin le thème initial, l'honneur de la transgression, que vous, Gisèle Halimi, représentez au plus haut degré. Nous avons à prendre modèle sur ceux qui nous ont précédés, et qui ont eu le courage de la transgression.

Nous sommes confrontés à des dérives légales que Madame le Bâtonnier combat elle aussi, comme l'obligation de dénoncer, les dépositions de témoins reçues de manière anonyme lorsqu'un délit ou un crime peut être puni d'au moins trois ans. Nous n'avons accès au témoignage du témoin que de manière anonyme et si nous le discutons, c'est le Président de la chambre d'instruction (lui seul a accès à l'identité du témoin) qui peut dire que le témoignage doit être pris comme tel.

Ce sont des pratiques qui sont inscrites dans la loi et qui sont inadmissibles. Jusqu'à cette dernière loi qui vient d'être votée et qui légitime désormais les perquisitions chez le bâtonnier. L'Ordre est le Saint des Saints ; les dossiers des avocats à l'Ordre contiennent, pour chaque avocat, ses diplômes, ses cautions morales, tous les secrets qu'il a pu devoir partager avec le bâtonnier pour lui demander conseil – solliciter un visa, avoir un avis. Tout ce qui est de l'ordre du secret partagé peut demain être exploré par le Président du Tribunal de Grande Instance.

C'est une loi parfaitement injuste, à laquelle j'entends résister si le moment venu je remplis cette fonction de bâtonnier. Je ne me laisserai pas faire, quitte à être mis en examen pour entrave à la justice."

C'est notre capacité à inventer des ripostes à la loi injuste et aux jurisprudences injustes qui font de nous les derniers remparts des citoyens et de leurs libertés. La première fonction du Bâtonnier, c'est une sorte de rayonnement. Adossé à tout son barreau, le bâtonnier, bouclier de tous les avocats, est le rempart de la défense.

La connivence avec les pouvoirs publics n'est pas davantage de mise que de leur faire une guerre civile. Chacun à sa place doit jouer son rôle. Le rôle du bâtonnier peut être de s'opposer ouvertement et de couvrir de sa robe d'avocat le confrère en difficulté, d'appeler à la rescousse tous les autres et de dire non. Car notre raison d'être, c'est notre engagement au service des libertés.

Ce qui nous identifie, c'est la vigilance sur le secret, le bien le plus précieux de ceux qui se sont confiés à nous, c'est d'être totalement marmoréens sur le conflit d'intérêts et c'est de faire face en nous disant à chaque fois qu'un droit est en cause, qu'une personne est opprimée ou va l'être, que nous nous battons sans relâche et qu'aucun pouvoir ne nous aura vivants."

2006-0000